

**Comment (re)mobiliser des habitants dans le conseil citoyen ?**  
**Rencontre en visio-conférence – jeudi 7 mai à 10h**  
**Compte-rendu**

Témoignage de M. Labaied, conseil citoyen des Lochères à Sarcelles :

*« Dans un premier temps, les gens n'avaient pas compris le rôle du conseil citoyen, il a fallu leur expliquer. Nous leur avons tenu le discours suivant : « le conseil vous apporte plus de facilité de dialogue avec les pouvoirs publics. Nous pouvons accélérer vos demandes ». Par ailleurs, nous avons mené des projets concrets, pour nous faire connaître, faire participer les habitants, en lien avec les partenaires (bailleurs, municipalité, etc.).*

*Ainsi, nous avons lancé l'opération « balcons fleuris » en partenariat avec les bailleurs sociaux. Parallèlement, nous avons fait du porte-à-porte et organisé des cafés citoyens au pied des immeubles, avec une « boîte à question » dans laquelle les gens pouvaient déposer anonymement leurs questions. Nous leur disions : « Posez votre question. Nous serons vos avocats, vos représentants auprès du bailleur ou de la Mairie ».*

*En effet, le conseil citoyen est présent dans toutes les réunions avec les partenaires. Nous sommes concernés par le renouvellement urbain et nous faisons participer des habitants dans les réunions d'avancement des travaux. Nous avons ainsi créé un réseau de sympathisants du conseil citoyen. Le conseil lui-même est composé d'une quinzaine de membres, mais notre réseau de sympathisants compte plus de 50 personnes, qui sont susceptibles de venir participer aux réunions quand ils ont des questions à poser.*

*Par ailleurs, nous faisons nos propres compte-rendus de réunion, que nous diffusons aux habitants pour leur montrer que nous avons bien posé les questions qu'ils nous ont transmises. Nous avons de bonnes relations avec la Mairie mais nous ne nous laissons pas dicter notre avis et n'hésitons pas à afficher nos désaccords. Nous sommes allés chercher les compétences dont nous avons besoin pour les faire entrer dans le conseil citoyen : nous avons ainsi un avocat et un architecte, qui représentent le conseil quand leurs compétences sont utiles.*

*Nous affichons nos coordonnées partout, de manière à ce que les habitants qui se posent des questions puissent nous contacter facilement. Nous faisons attention de ne prendre en compte que les demandes ou les questions qui concernent l'ensemble des habitants, pas seulement une personne, et nous faisons en sorte d'accélérer la prise en compte de ces demandes par les pouvoirs publics. Le conseil démontre ainsi son utilité, il est considéré par les habitants comme un facilitateur. »*

Témoignage de M. Le Masson, conseil citoyen des Rives de Marne à Saint-Maur-des-Fossés :

*« Notre QPV est de petite taille : 1700 habitants, il est à part de la ville à la fois géographiquement et sociologiquement. Notre conseil citoyen n'a jamais dépassé les 10 membres mais ce qui est intéressant c'est qu'il a été renouvelé aux deux tiers depuis l'origine. Ce qui je voulais souligner avant tout, c'est que le renouvellement du conseil est pour nous une préoccupation constante. A chaque fois que nous menons une action, nous en profitons pour rencontrer les habitants, leur expliquer ce qu'est le conseil et leur proposer de nous rejoindre. Nous les invitons à venir à nos réunions mensuelles, ainsi ils peuvent voir comment nous fonctionnons et se faire leur avis. S'ils souhaitent nous rejoindre, nous proposons leur candidature à la préfecture, qui les valide systématiquement. Il y a souvent de la fatigue chez les membres du conseil au bout d'un certain temps, une usure, ce qui est normal dans toute activité militante. C'est pour cela qu'il faut renouveler constamment les membres, ne pas attendre que le conseil ne compte plus que 2 ou 3 membres pour se soucier de cette question. »*

D'autres témoignages sont venus compléter ces deux interventions. Notamment celui de M. Zukowski du conseil citoyen de Tourcoing, qui est structuré en association, de manière à pouvoir accueillir plus de membres que les membres « légaux » définis par l'arrêté préfectoral. Le conseil identifie ainsi 3 types de membres : les membres « légaux », les membres co-optés et les bénéficiaires, qui participent aux actions du conseil, dont les coordonnées sont collectées et qui sont régulièrement tenus au courant des nouvelles actions.

**Les échanges avec les participants ont permis de d'identifier plusieurs leviers à la (re)mobilisation des habitants au sein du conseil :**

- même si le conseil citoyen n'est pas un « animateur de quartier », **des actions concrètes et conviviales peuvent permettre de faire connaître le conseil** et de recueillir les questions que se posent les habitants ;
- **l'autonomie du conseil citoyen vis-à-vis des pouvoirs publics et des partenaires du contrat de ville est une « ligne de crête » difficile à tenir mais indispensable** pour être crédible et donc désirable vis-à-vis des habitants. Il faut à la fois pouvoir coopérer avec les partenaires, car sinon rien n'est possible, mais il faut aussi savoir s'opposer parfois ;
- **le renouvellement du conseil doit être un souci constant** car il est normal que des membres se démobilisent au fur et à mesure, et il faut préparer la relève. Pour cela, il est important de disposer d'une charte, qui permet d'accueillir les nouveaux sur des bases claires, reconnues par tous. Le conseil doit être pro-actif dans ce renouvellement, ne pas attendre que cela vienne comme par magie de l'extérieur ;
- **même si l'arrêté préfectoral qui fixe les membres du conseil est obligatoire, il est important de ne pas se laisser « enfermer » par cette règle.** De nombreux conseils fonctionnent ainsi sous la forme de « cercles concentriques », avec un petit « noyau dur » de personnes très investies et un groupe plus large de sympathisants et/ou de membres cooptés non-inscrits sur l'arrêté. Cette souplesse permet différents niveaux d'investissement et aussi de pouvoir peser dans les négociations grâce aux nombre de personnes représentées ;